

Comment faire respecter ces droits dans nos structures syndicales

AU COURS DES ANNÉES 1990, PLUSIEURS SYNDICATS AFFILIÉS À LA FTQ ONT AGI POUR CONTRER LA DISCRIMINATION À L'ENDROIT DES GAIS ET LESBIENNES EN ADOPTANT DES ÉNONCÉS DE POLITIQUE ET EN SENSIBILISANT LEURS MEMBRES À CET EFFET.

CONSIDÉRANT LES ACTIONS DES AFFILIÉS;

CONSIDÉRANT QUE LES GAIS ET LESBIENNES SONT VICTIMES DE PRÉJUGÉS, DE HARCÈLEMENT, D'HOMOPHOBIE ET DE DISCRIMINATION AU TRAVAIL ET DANS LA SOCIÉTÉ;

CONSIDÉRANT QUE LES LOIS ACTUELLES N'ONT PAS PRIS ACTE DE L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ET NE RECONNAISSENT PAS QUE DES HOMMES ET DES FEMMES PUISSENT VIVRE EN COUPLE AVEC UNE PERSONNE DU MÊME SEXE;

CONSIDÉRANT QUE LES GAIS ET LESBIENNES DOIVENT JOUIR D'UN TRAITEMENT ÉGAL ET NON DISCRIMINATOIRE AU TRAVAIL ET AVOIR ACCÈS À TOUS LES AVANTAGES SOCIAUX AUXQUELS ONT DROIT LES PERSONNES HÉTÉROSEXUELLES;

IL EST PROPOSÉ LES ACTIONS SUIVANTES :

D'ABORD, MODIFIER LES CONVENTIONS COLLECTIVES POUR Y RECONNAÎTRE LES DROITS DES CONJOINTS ET CONJOINTES DE MÊME SEXE.

S'ASSOCIER À DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION DE NOS MEMBRES ET DU PUBLIC EN GÉNÉRAL.

INTÉGRER LA DIMENSION DES DROITS DES GAIS ET LESBIENNES DANS NOS COURS, TANT SUR LES DROITS DE LA PERSONNE QUE SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET POUR LES DÉLÉGUÉS SOCIAUX...

Extrait de la déclaration de politique, congrès de 1998



Dans le dépliant de la FTQ portant sur le droit à l'égalité des gais et lesbiennes, nous proposons différentes actions pouvant être reprises ici :

Contrer l'isolement

Créer un environnement d'ouverture aux problèmes vécus par les gais et lesbiennes. C'est un défi important. Cela implique un travail syndical auprès de tous nos membres, incluant les gais et lesbiennes, pour instaurer un climat de confiance et d'ouverture à la diversité.

Ouvrir des espaces de dialogue et d'action syndicale

Créer des lieux d'échange réservés aux gais et lesbiennes. Bien souvent, il peut s'avérer difficile dans une réunion syndicale générale d'aborder des problématiques spécifiques aux gais et lesbiennes.

Développer une approche préventive

Se donner des politiques syndicales, notamment dans nos statuts et règlements, pour protéger les droits des minorités, dont ceux des gais et lesbiennes. Développer aussi des programmes de formation appropriés pour la promotion de ces droits.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Soutenir la négociation collective

Créer de nouveaux droits, grâce à la négociation collective. Les syndicats ont une influence directe sur les conditions de vie et de travail des membres. On devrait s'assurer de retrouver un certain nombre de dispositions de base dans la convention :

1

- des clauses anti-discrimination qui englobent l'orientation sexuelle;

2

- une définition large des termes « conjoint » ou « conjointe » pour les fins des régimes d'avantages sociaux;

3

- des garanties pour les partenaires de même sexe quant aux différents bénéfices prévus :

4

assurance-vie, régime de retraite, congés pour événements familiaux, etc.

5

6

7

8

9

Développer des alliances dans la communauté

Créer des réseaux d'appui dans le syndicat par le biais des différents comités. Développer aussi des alliances régionales avec les déléguées sociales et délégués sociaux des Conseils régionaux FTQ. Consolider nos liens avec les communautés locales et les organisations qui interviennent sur cette question.